



Tribunal d'Instance sans l'adresse du défendeur

Par **Ina74**, le **19/09/2019** à **22:12**

Bonsoir,

Je sollicite votre aide car suite à une location saisonnière via la plateforme Airbnb, je me retrouve avec un appartement quasiment neuf dans lequel toutes les plinthes en bois ont été rongées par le chien de la locataire. Cette dernière a nié l'évidence lors de l'état des lieux de sorties et j'ai donc fait appel à Airbnb afin de pouvoir récupérer ma caution (toutes les preuves nécessaires ont été fournies ainsi qu'un devis d'un professionnel). Airbnb refuse de trancher en ma faveur sans donner de motif valable et la locataire s'obstine à refuser de payer pour les dégâts causés par son chien.

Je souhaite saisir le tribunal d'instance (procédure dont je suis familière), mais ne dispose que du nom et prénom de la personne ainsi que de la ville dans laquelle elle habite. Sans adresse postale, comment lancer cette démarche ?

Un grand merci pour votre aide.

Par **morobar**, le **20/09/2019** à **10:26**

Bonjour,

Attirer aussi le prestataire et donner l'adresse de celui-ci pour ce qui concerne la domiciliation de la locataire.

Par **Ina74**, le **20/09/2019** à **13:56**

Bonjour et merci pour votre retour. Je compte également assigner Airbnb en justice pour non respect de leurs conditions générales dans ce même dossier. Savez-vous s'ils seront tenus de révéler l'identité et adresse complète de la locataire au Tribunal d'Instance ?

Merci d'avance,

Par **morobar**, le **20/09/2019** à **14:49**

Si le juge exige l'information, le prestataire ne pourra se dérober.